

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Le règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques VHC 2022 et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2022

8^e Rallye régional VHC Saint-Germain-La-Campagne « Jacques COURAGEUX » 20 et 21 août 2022

L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, la commune de Saint-Germain-La-Campagne

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa
Ouverture des engagements : Dès parution du présent règlement
Clôture des engagements : Lundi 08 août (minuit)
Parution du carnet d'itinéraire :
Le : Vendredi 19 août de 8h00 à 18h00
Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Le : Samedi 20 août de 7h30 à 12h00
Lieu : Bar le Saint-Germain à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Le : Samedi 20 août à partir de 12h00
Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2 du présent règlement
Vérifications des documents :
Le : Samedi 20 août de 7h30 à 15h30
Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Vérifications des voitures :
Le : Samedi 20 août de 7h45 à 15h45
Lieu : Place du monument à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Heure de mise en place du parc de départ :
Le : Samedi 20 août à partir de 8h00
Lieu : Espace Jean-Louis HERVIEU à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :
Le : Samedi 20 août à 14h00
Lieu : Mairie de Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Publication des équipages admis au départ :
Le : Samedi 20 août à 15h45
Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Publication des heures et ordres de départ :
Le : Samedi 20 août à 15h45
Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)
Briefing des pilotes écrit : Remis lors des vérifications administratives
Départ du rallye (1^{ère} étape) : Samedi 20 août à partir de 16h00
Arrivée de la 1^{ère} étape : Samedi 20 août à partir de 16h53

Publication des résultats partiels, des heures et ordre de départ de la 2^eme étape

Le : **Samedi 20 août (30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent)**

Lieu : **Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)**

Départ du rallye (2^e étape) : **Dimanche 21 août à partir de 9h**

Arrivée de la 2^e étape : **Dimanche 21 août à partir de 15h12**

Vérification finale :

Le : **Dimanche 21 août**

Lieu : **Garage Peugeot à La Vespière-Friardel (14290)**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Publication des résultats du rallye :

Le : **Dimanche 21 août à l'issue du délai réglementaire**

Lieu : **Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)**

Remise des prix :

Le : **Dimanche 21 août à l'issue du délai réglementaire**

Lieu : **Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'Association Sportive Automobile **A.S.A.C.O. Pays Normand** organise le **43^e Rallye régional à Saint-Germain-La-Campagne** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le **17/05/2022** sous le numéro **33** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **366** en date du **17/05/2022**

Comité d'Organisation

Président : **GUEGAN Jean-Michel**

Membres : **Ecurie Automobile de la Côte Fleurie**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville**

Téléphone : **GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37**

Permanence du Rallye :

Lieu : **Mairie de Saint-Germain-La-Campagne (27230)**

Date et horaire : **Vendredi 19 -Samedi 20 et dimanche 21 août de 8h00 jusqu'à la fin du rallye**

Organisateur technique

Nom : **Ecurie Automobile de la Côte Fleurie**

Adresse : **BP 50062 – 14802 Deauville Cedex**

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : **GUILLER Gilles**

..... **DE LA RIVIERE Jacques**

.....

Directeur de Course : **LEFORESTIER Jean Claude**

Adjoint au PC et DC VHC **GUEGAN Jean Michel**

Directeur de Course Adjoint délégués aux ES **JARDIN François (VHC)**

..... **LEBEL Chantal**

..... **OVIEVE Alain**

..... **LEGRAND Guillaume**

..... **DENIS Didier**

Médecin 1-2-4-6 : Doc 9 – Assistance médicale

Médecins 3-5 : Doc 9 – Assistance médicale

Commissaires Techniques : AUBLE Jean Louis

..... SALENNE Jacques (Responsable VHC)

..... QUERU Williams

..... BOURNEIX Jean-Luc

..... BLOT William

Chargée des relations avec les concurrents (CS) : MAWDSLEY Myriam

Chargé des relations avec la presse : GUESNET Jeremy

1.2P. ELIGIBILITE

8^e Rallye régional VHC Saint-Germain-La-Campagne « Jacques COURAGEUX »

Compte pour

Coupe de France des Rallyes 2022 – Coef 2

Trophée des pilotes et copilotes de l’A.C.O. 2022

Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2022

Challenge A.S.A.C.O. Pays Normand 2022

Trophée des organisateurs / Ecuries de l’A.C.O. 2022

Trophée des commissaires de l’A.C.O. 2022

Trophée rallye VHC de Normandie 2022

1.3P. VERIFICATIONS

ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations seront disponibles sur le site internet du rallye ainsi que la liste des inscrits mise à jour régulièrement.

Vérifications des documents :

Le : Samedi 20 août de 7h30 à 15h30

Lieu : Salle des fêtes à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

Vérifications des voitures :

Le : Samedi 20 août de 7h45 à 15h45

Lieu : Place du monument à Saint-Germain-La-Campagne (27230)

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **8^e Rallye régional VHC Saint-Germain-La-Campagne « Jacques COURAGEUX »** doit adresser la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 08 août 2022 minuit** (cachet de la poste faisant foi) à

DULONG Stéphane - 12, rue de Tadoussac - 14600 HONFLEUR

Tél : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h) – E-mail : stephane.eacf@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **20** voitures maximum.

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants sera publiée sur le site internet du rallye dès le 8 août.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs (x2) : **600 €**

3.1.12P. La demande d'engagement dûment complétée **ne sera acceptée** que si elle est accompagnée par courrier du **montant des droits d'engagement, copies des permis, copies des licences (si validées) et passeport technique**. Les copies des documents (permis, licences et passeport) pourront être envoyées par mail. **Toute demande incomplète et ou document manquant sera placée sur liste d'attente.**

Forfait : *Conforme au règlement standard FFSA.* (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives). Aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait.

3.3P. ORDRES DES DEPARTS

Départ 1^{ère} étape : *Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.*

Départ 2^{ème} étape : *D'après le classement provisoire de la première étape (hors pénalités)*

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker remis aux vérifications administratives seront admis dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le **8^e Rallye régional VHC Saint-Germain-La-Campagne « Jacques COURAGEUX »** représente un parcours de **93** kms. Il est divisé en **2** étapes et **3** sections

Il comporte **5** épreuves spéciales d'une longueur totale de **40** kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 = 4.2 kms

ES 2-4 = 11 kms

ES 3-5 = 6.9 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de :3

Les reconnaissances ne sont autorisées que les **Vendredi 19 août de 14 h à 20 h**
..... **Samedi 20 août de 8 h à 14 h**

6.2.4P. CONTROLES

Des contrôles seront effectués durant les dates et heures autorisées et de manière aléatoire en dehors des dates et heures autorisées. Les numéros de reconnaissances devront obligatoirement être apposés sur le pare-brise côté passager (sans scotch).

Tout équipage ayant un mauvais comportement ou ne respectant pas les règles établies par la FFSA se verra sanctionner par le collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Des coupes et lots seront distribués.